



fccq | Fédération des chambres
de commerce du Québec



CHAMBRE DE COMMERCE
DE VAL-D'OR



ccirn | Chambre de commerce
et d'industrie
de Rouyn-Noranda



CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE
DU CENTRE-ABITIBI



CCIAO
CHAMBRE DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE D'ABITIBI-OUEST

COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Port du masque obligatoire dans les lieux publics fermés
**Un défi avec des responsabilités partagées, selon la FCCQ
et les Chambres de commerce de l'Abitibi-Témiscamingue**

Val-d'Or, le 17 juillet 2020 – Alors que le gouvernement du Québec annonçait en début de semaine le port du masque obligatoire dans tous les lieux publics fermés, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et les Chambres de commerce de l'Abitibi sont préoccupées par les pénalités que pourraient subir les entreprises et le rôle qu'ils devront exercer.

À partir de demain, le port du masque devra être obligatoire dans tous les lieux publics fermés, incluant commerces et restaurants. Bien que les mesures proposées soient nécessaires pour endiguer la pandémie de la COVID-19, la responsabilité devrait être plus clairement partagée entre les particuliers et les entreprises.

« Bien que nous comprenons la décision, nous craignons néanmoins les possibles conséquences que ces responsabilités auront sur les entreprises. Il serait nécessaire de responsabiliser davantage les individus pour leurs actes, dans le respect des mesures », affirme Charles Milliard, président-directeur général de la FCCQ.

« Pour l'instant, les sanctions et amendes annoncées concernent principalement les entreprises. Nous comprenons la nécessité de faire appliquer les décisions de la Santé publique, mais les commerçants ne devraient pas être les uniques responsables du comportement des individus. C'est pourquoi nous souhaitons que le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec précise rapidement les modalités entourant les sanctions aux individus prévues pour le 1^{er} août », ajoute M. Milliard.

« Nous appréhendons les conséquences que ces nouvelles mesures pourraient avoir sur les entreprises de la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Bien évidemment, nous sommes dans un contexte d'efforts collectifs pour éviter la transmission communautaire, particulièrement à la veille du début des vacances de la construction. Cependant, nous pensons que c'est une responsabilité partagée entre les entreprises, mais également les individus de porter le masque et de maintenir nos habitudes d'achat local », souligne Jérémie Fournier, président de la Chambre de commerce de Val-d'Or.

« Plusieurs secteurs, notamment celui de la restauration, du tourisme et du commerce de détail accueillent favorablement la venue des vacanciers dans notre région où nous faisons bonne figure en matière de cas confirmés de la COVID-19. C'est un devoir de collectivité de nous protéger mutuellement de façon intelligente et responsable » déclare David Lecours, président de la Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda.

Depuis le début de la crise, les entreprises collaborent et agissent de façon responsable pour respecter les meilleures pratiques sanitaires demandées par la Santé publique. En effet, bon nombre d'entre elles ont investi considérablement pour obtenir le matériel et les ressources nécessaires pour limiter la contagion.

La FCCQ et les Chambres de commerce de l'Abitibi admettent le devoir de diligence raisonnable dont doivent faire preuve les entreprises pour s'assurer de créer un environnement sécuritaire pour les particuliers et leurs employés. Toutefois, il est important de prendre conscience qu'il y aura des personnes qui auront besoin d'être convaincues de la pertinence de cette mesure et que ce n'est pas aux entreprises d'en subir les conséquences.

« Le gouvernement a la responsabilité de bien communiquer les informations nécessaires ces prochains jours via des campagnes d'affichage pour s'assurer que les nouvelles mesures soient respectées », conclut Charles Milliard.

-30-

Pour information :

Julia Sammarco, conseillère aux communications et publications numériques
Fédération des chambres de commerce du Québec
Cellulaire : 514 792-0412

Jérémi Fournier, président
Chambre de commerce de Val-d'Or
Téléphone : 819 825-3703

David Lecours, président
Chambre de commerce et d'industrie de Rouyn-Noranda
Téléphone : 819 797-5222

Patrick Perreault, président
Chambre de commerce et d'industrie d'Abitibi-Ouest
Téléphone : 819 333-9836

Mariane Michaud, présidente
Chambre de commerce et d'industrie du Centre-Abitibi
Téléphone : 819 732-8100